



Informations municipales

Juillet 2025

Recensement des personnes vulnérables

Mise à jour de notre registre

Pour rappel :

Ce dispositif permet aux personnes vulnérables et/ou isolées de bénéficier d'un suivi en cas de risque majeur sur la commune (**canicule, grand froid, épidémie**). Il peut être déclenché à tout moment de l'année.

Chaque année, les élus et la secrétaire de mairie contactent personnellement les personnes vulnérables inscrites sur notre registre communal. Cette démarche vise à s'assurer de leur bien-être, notamment en période de fortes chaleurs, comme les épisodes caniculaires du 1er juillet dernier.

Nous souhaitons nous assurer que notre liste est bien à jour afin de pouvoir accompagner et aider efficacement celles et ceux qui en ont besoin.



**Registre communal
des personnes vulnérables**

INSCRIVEZ-VOUS !

En prévision de périodes particulièrement difficiles pour les personnes vulnérables (grand froid, canicule, épidémies...), ce registre permet de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par :

- Leur âge
- Leur handicap
- Leur isolement

Celui-ci a pour objectif de permettre l'intervention ciblée et dans les meilleures conditions des services sanitaires, sociaux ou municipaux en cas de nécessité.

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées

Si vous pensez avoir besoin d'aide ou si vous connaissez des personnes susceptibles d'être concernées, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 05 61 76 35 64 qui suivra avec attention chaque situation.

Un dispositif accessible sur inscription :

3 possibilités pour s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables s'offrent à vous :

- Par téléphone au 05 61 76 35 64
- Par mail à l'adresse suivante : mairie@goyrans.fr
- En vous présentant directement en Mairie pour vous inscrire et en faire part à la secrétaire de Mairie

Protégez-vous et facilitez votre accompagnement en vous inscrivant dès aujourd'hui à la mairie. Cette démarche simple peut faire toute la différence en cas de situation d'urgence.

N'attendez pas, votre sécurité est une priorité !

**L'équipe municipale et le secrétariat de mairie
restent à votre écoute et service**